



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N°001/2019 DU 22 JANVIER 2019

Approuvant le projet de travaux d'extension et de rénovation du centre d'incendie et de secours de la ville de Piraé

Séance du 22/01/2019

Sous la présidence de Mme Yvette LICHTLE, 1^{er} adjoint au maire

Secrétaire de séance : M. Heimana TAURAA, 6^{ème} adjoint au maire

Convocation le	15/01/2019	Date d'affichage de la convocation	15/01/2019
Date d'affichage du C.R.	23/01/2019	Date d'affichage de la délibération	24 JAN /2019
Rendu exécutoire après visa IDV	24 JAN. /2019	Rendu exécutoire après Publication ou notification	24 JAN 2019

ONT VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	29	00	00
La délibération est adoptée à l'unanimité			

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	FRITCH Edouard		x	Yvette TIXIER POMARE
2	LICHTLE Yvette	x		
3	TEMARII Abel		x	Jean CHICOU
4	MAO Marie-Madeleine		x	
5	ATEM Félix		x	Ralarii TETOOFA
6	HUNTER Lorraine	x		
7	TAURAA Heimana	x		
8	LECHENE Eliane		x	Lorraine HUNTER
9	RAFFIN Yvonnick		x	Yvette LICHTLE
10	TIXIER POMARE Yvannah	x		
11	CHICOU Jean	x		
12	MACE Miriama	x		
13	PAQUIER Jean Claude		x	
14	RAUFEA Doris	x		
15	MAKE Léon	x		
16	SVARC Maire	x		
17	TAURAAATUA Christophe	x		
18	MOO SUNG Samuel	x		
19	TERE Maono		x	Rosana TEHOIRI
20	TEAO Kryss	x		
21	URAHUTIA Riveta		x	
22	PARAUE Milton		x	
23	TEPU Taiana		x	Heimana TAURAA
24	FOLIAKI Turere		x	Kapo MOU KAM TSE
25	TEHOIRI Rosana	x		
26	MOU KAM TSE Kapo	x		
27	WONG Keehi	x		
28	TETOOFA Raiarii	x		
29	PARO Irvine	x		
30	VERNAUDON Béatrice		x	Maiana BAMBRIDGE
31	BAMBRIDGE Maiana	x		
32	TETUAETARA Théodore	x		
33	HAREHOE Thilda	x		
	Elus en exercice : 33	20	13	9



DELIBERATION N°001/2019 du 22 janvier 2019**Approuvant le projet de travaux d'extension et de rénovation du centre d'incendie et de secours de la Ville de Pirae****LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE**

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales, applicable en Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU les études d'Avant-Projet Détaillé réalisées en vue de lancer le programme de travaux relatifs à l'extension et la rénovation du centre d'incendie et de secours de la Ville de Pirae ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, maire ;

Exposé des motifs :

*Créé en 1981, le corps des sapeurs-pompiers de la commune de Pirae siégeait dans la rue Tuterai Tane au niveau du Parc à Matériel dédié aux services techniques de la Ville.
La caserne des pompiers s'est construite à la fin des années 80 au niveau de l'avenue Ariipaea Pomare sur une surface cadastrale de 1543 m2 cadastré section H-552.
Vers la fin des années 90, des travaux d'aménagement ont été réalisés avec une première extension.
Puis en 2010, des travaux de rénovation ont été réalisés au niveau du bâtiment à l'arrière, avec l'aménagement de dortoirs, d'une cuisine, d'une salle de réunion.*

Le Conseil Municipal a émis le souhait d'une extension du centre d'incendie et de secours de la Ville de Pirae. Une esquisse a été rédigée par les services concernés avec une liste des besoins bien définis tel que : la protection des engins de secours en cas d'intempéries (cyclones) ou d'intrusion, l'aménagement de dortoirs hommes et femmes à l'étage avec des bureaux stationnaires, un espace d'entraînement entre le réze de chaussée et les étages, la mise en place d'un groupe électrogène pour la continuité en électricité du site en cas d'intempéries, le réagencement du bâtiment à l'arrière et un rafraichissement général de toutes les façades.

La phase d'avant-projet définitif (APD) réalisée par l'architecte Yohann FLORENTIN et le bureau d'étude LUSEO nous a été restituée en octobre 2018 avec un coût estimatif des travaux arrêté à la somme de 113.091.846 F TTC. Le traitement pour l'obtention du permis de construire est en cours au niveau des services de l'urbanisme.

La rémunération du maître d'œuvre est estimée à 7.759.692 F TTC pour les missions du montage du dossier de consultation des entreprises, l'assistance à la passation des contrats de travaux avec le suivi des travaux jusqu'à la réception des travaux.

Les prestations de bureau de contrôle et celle de coordination de sécurité et de protection de la santé seront incluses avec les missions de maîtrise d'œuvre et avec le coût total estimé des travaux pour un montant global de 125.000.000 F TTC.

Après en avoir délibéré en sa séance du 22.01.2019

- ADOPTE -

Article 1^{er} : Le projet de travaux d'extension et de rénovation du centre d'incendie et de secours de la Ville de Pirae est approuvé.

Article 2 : Le plan de financement du projet est établi comme suit :

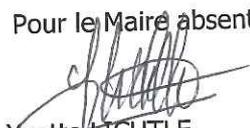
Désignation	Coût (TVA incluse)	Taux directeurs	Montants des subventions
Travaux d'extension et de rénovation du centre d'incendie et de secours de la Ville de Pirae	125 000 000 F CFP	DDC 60%	75 000 000 F CFP
		DETR 20%	25 000 000 F CFP
		PIRAE 20%	25 000 000 F CFP
TOTAL	125 000 000 F CFP	100%	125 000 000 F CFP

Article 3 : Le maire ou son représentant est autorisé à signer la ou les conventions de financement ainsi que tous les actes mettant en œuvre cette convention, de lancer le ou les appels d'offres et signer le ou les marchés qui s'y rapportent.

Article 4. : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de publication. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application « Télérecours Citoyens » accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Article 5. : Le Directeur général des services et le Chef du service de cadre de vie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Maire absent,


Yvette LICHTLE
1^{ER} Adjointe au maire



Extrait certifié conforme
au Registre des délibérations

Pour le maire absent,
Le Maire
Le 1^{er} Adjoint,


Edouard FRITCH
Mme Yvette LICHTLE

